

Reçu le 18/03/2019

Publié le 25/06/2019

**Mémoire Et Discours : La Révolution française, Un Repère Historique Pour La Tunisie**

**Memory And Speech: The French Revolution, A Historical Landmark for Tunisia**

**Lilia Sabiha TOUMI<sup>1\*</sup>**

<sup>1</sup>Université Alger 2, Algérie

**Résumé**

Le présent article tente d'étudier un phénomène discursif relatif à la révolution tunisienne. Dans le cadre d'une réflexion sur le rôle du langage, et plus précisément sur la désignation dans la construction des événements, nous nous proposons d'observer, dans une perspective d'analyse du discours, la désignation de l'événement que constitue « La Révolution Tunisienne » de 2011.

**Mots clés :** discours, désignation, révolution, Tunisie, construction des événements

**Abstract**

This article attempts to study a discursive phenomenon relating to the Tunisian revolution. Within the framework of a reflection on the role of language, and more precisely on the designation in the construction of events, we propose to observe, in a perspective of discourse analysis, the designation of the event that constitutes " The Tunisian Revolution " of 2011.

**Keywords:** speech, designation, revolution, Tunisia, construction of events

**Introduction**

Les événements médiatiques, qu'ils soient imprévus comme les catastrophes naturelles, prévus comme les élections présidentielles, ou même répétitifs comme les attentats devenus habituels dans le monde arabe, constituent un moment qu'il s'agit d'intégrer dans une chaîne de discours. Il faut donc, avant tout, les désigner et le résultat de cette désignation est, à notre avis, un objet discursif particulier qui assure la traçabilité de l'événement, sa catégorisation et son interprétation. En ce sens, les mots servant à désigner les événements peuvent être « *des lieux matériels à partir desquels les locuteurs trouvent l'occasion d'exprimer leur position à l'égard [d'un] conflit* ». (Krieg 2003:201).

Dans le cadre d'une réflexion sur le rôle du langage, et plus précisément sur la désignation dans la construction des événements, nous nous proposons d'observer, dans une perspective d'analyse du discours, la désignation de l'événement que constitue « La Révolution Tunisienne » de 2011.

---

\*Auteur correspondant : [toumi.lilia.sabiha@hotmail.com](mailto:toumi.lilia.sabiha@hotmail.com)

Notre choix s'est porté sur cet événement car ce dernier a marqué l'histoire récente des pays arabes et témoigne de façon excessive des tensions politiques que connaît le monde arabe actuellement. De plus, nous avons remarqué que les commentateurs, par presse interposée qui a donné une large couverture à ces événements, ont fini par imposer le terme « révolution » comme prisme à l'aide duquel se fait la lecture de ces événements : certains hommes politiques, intellectuels et journalistes parlent volontiers de « révolution tunisienne », à l'instar de la « révolution des œillets » au Portugal, la « révolution des roses » en Géorgie, la « révolution orange » en Ukraine, ...etc. Par ailleurs, cette désignation est contestée par d'autres Tunisiens, créant ainsi une polémique. En effet de nombreux intervenants dans le champ politico-médiatique commencent à s'interroger sur la pertinence de cette désignation.

Il s'agit, dans ce travail, d'observer comment est désigné cet événement politique majeur dans la presse au moment où il a surgit. Nous considérons que la désignation est constituante de l'événement, car elle permet de regrouper les multiples éléments de la réalité qui le composent pour en faire un référent unique et lui donner un sens.

C'est cette polémique que nous interrogeons en mettant en crise les propositions des mots utilisés dans la presse pour désigner ce qui s'est passé en Tunisie en janvier 2011. Cela nous permettra par la suite, avec un corpus construit, de comprendre comment le syntagme « révolution tunisienne » est devenu une formule qui circule dans tous les discours jusqu'à nos jours.

## 1. Contexte socio-historique

La révolution tunisienne est une révolution, qui, par une suite de manifestations et de sit-in durant quatre semaines en décembre 2010 et janvier 2011, a abouti au départ du président de la République de Tunisie, Zine el-Abidine Ben Ali, en poste depuis vingt-trois ans. C'est la première étape d'une « révolution démocratique et sociale ».

Parties de la ville de **Sidi Bouzid**, ces manifestations sont menées en guise de protestation contre les conditions économiques difficiles, la corruption et la répression policière. Elles débutent en décembre 2010 après l'**immolation** d'un jeune diplômé vendeur ambulant de fruits et légumes à Sidi Bouzid, **Mohamed Bouazizi (26ans)**, dont la marchandise avait été confisquée par les autorités.

Ces événements ont connu une large couverture médiatique, notamment dans la presse écrite. Cette dernière occupe une place à part dans l'histoire des événements contemporains, dans la mesure où elle participe à leur structuration : fabrique d'informations et d'opinions.

Dans la perspective qui est la nôtre, celle de l'analyse du discours, le discours de presse est en effet considéré comme une activité, voire comme une pratique sociale qui mérite bien d'être observée et analysée et qui présente un intérêt de taille dans le cadre d'une recherche sur la désignation des événements tunisiens.

## 2. corpus

Notre corpus est composé d'une cinquantaine d'articles de presse (quotidiens francophones tunisiens de janvier 2011), la cueillette de ses données s'est faite par le biais de l'archivage électronique des journaux. Notre choix s'est fixé sur les deux quotidiens *La Presse de Tunisie* et *Le temps* (seuls organes de presse qui continuaient à paraître à l'époque des événements).

Nous avons sélectionné dans ces quotidiens des articles qui contiennent le terme « révolution » :

- Ceux qui l'emploient dans leur titre en faisant du terme révolution le thème principal du discours ;
- Ceux où le terme « révolution » était récurrent dans le corps de l'article ;
- Nous avons même sélectionné ceux dans lesquels le terme « révolution » n'apparaissait qu'une ou deux fois tout en réservant au thème un traitement spécifique c'est-à-dire de façon détournée et indirecte.

La période que nous avons choisie, janvier 2011, nous sert de point de repère en ce qui concerne la délimitation du corpus. Cela dit, il nous semble judicieux d'expliquer ce choix.

Ce mois de janvier est un moment clé dans la mesure où il représente le moment de surgissement de l'évènement, c'est la période où la presse commente et interprète à chaud ce qui se passe en Tunisie sachant que le surgissement d'un évènement est lié à une forte activité de désignation. De ce fait, nous assistons à une production discursive intense et diversifiée.

L'étude de cet évènement discursif débouche sur l'étude des moyens linguistiques mis en œuvre pour désigner cet évènement discursif.

Nous partons de l'hypothèse de la présence d'une constellation de désignations, mettant en évidence une instabilité référentielle de l'évènement tunisien. Dans ce contexte de bouleversement total de l'ordre établi, il est difficile de savoir précisément ce qui est en train de se passer, et à ce titre, le syntagme « révolution tunisienne » est sujet à renouvellement. Et c'est dans une perspective discursive que nous comptons travailler la désignation de cet évènement tunisien.

### **3. Travailler l'évènement en discours**

Travailler l'évènement en analyse du discours nécessite de déplacer l'angle de l'approche de l'étude du référent à celle de la construction de la référence par le langage. C'est pourquoi notre objet n'est pas l'évènement lui-même mais sa construction discursive, analysée à travers le processus de la désignation.

Envisagée en tant qu'opération, la désignation est un processus complexe qui ne peut être réduit à un seul mot, surtout dans le cas de l'évènement. Nous accorderons dans ce travail une attention toute particulière aux procédés de désignation, et donc de catégorisation de l'évènement, dans la mesure où ils constituent un lieu d'observation privilégié de la construction du sens de l'évènement.

### **4. Repères théoriques : désignation, dénomination et nomination :**

#### **4.1. La désignation :**

La désignation indique tous les moyens linguistiques auxquels est fait appel pour désigner le monde. Elle est l'acte par lequel un locuteur désigne les êtres et les objets du monde possible et ainsi présentée comme un signe linguistique d'une chose ou d'un concept. Elle peut être partagée par les locuteurs comme elle peut être rare, nouvelle ou arbitraire.

La désignation ne pourrait se limiter à la seule catégorie du nom parce qu'il est toujours possible au locuteur de recourir à d'autres moyens comme l'adjectif, le verbe, l'adverbe, les termes d'adresse, les caractérisations...etc. Dans ce sens Paul Siblot (2001 :192) affirme que « *la notion de désignation intéresse l'ensemble des morphèmes lexicaux et couvre, outre le nom, l'adjectif, le verbe et l'adverbe : elle s'étend même aux unités non codés et aux signes non linguistiques* ». Elle est, dans ce cas, apte à englober tous les moyens linguistiques pour désigner et catégoriser le monde. A la fois par l'acte de désigner et par son résultat, elle se trouve en conséquence aussi bien en langue qu'en discours :

*La désignation, qui concerne l'acte aussi bien que son résultat, vaut en conséquence pour le discours et pour la langue. Le terme intéresse l'ensemble des signes (linguistiques ou non), l'ensemble des expressions langagières (lexicalisées ou non), l'ensemble des morphèmes (nominaux ou non). Sa possibilité est hyperonymique et le terme couvre également les emplois qui ne sont pas précodés . (Paul Siblot, 2001 :193-194).*

Ainsi l'acte de désignation constitue un enjeu déterminant pour l'être désigné comme pour celui qui désigne. Le rapport désignation-référent témoigne une complexité de l'acte de désigner et la difficulté de l'adéquation entre eux. En effet, l'acte de désigner permet d'associer un désignant à une réalité qui ne l'est pas vraiment et pour toujours. Et c'est pour cela qu'il nous semble intéressant de parler de désignation dans notre recherche.

#### **4.2. La dénomination**

La dénomination est envisagée comme propriété sémiotique du nom en général :

*Elle peut se définir comme un acte qui « consiste en l'institution entre un objet et un signe X d'une association référentielle durable » (Kleiber 1984 :80). L'unité par laquelle s'opère cet acte de référence doit être codée, c'est-à-dire apprise, mémorisée, et avoir fait l'objet d'un acte préalable (appelé aussi acte de baptême : ex. l'adjectif vrai-faux est apparu en 1986 sous la plume d'un journaliste) ou bien une habitude associative (il n'est pas besoin de connaître les circonstances de création d'un mot pour en maîtriser l'utilisation). Compte tenu de ces critères, cette unité doit être soit un nom propre, soit un nom commun. (Charaudeau et Maingueneau, 2002 :163).*

Georges Kleiber parle d'un consensus quasi partagé reliant une dénomination à son référent. Il s'agit « *d'un acte de dénomination préalable* » vu que « *pour que l'on puisse dire d'une relation signe/chose qu'il s'agit d'une relation de dénomination, il faut au préalable qu'un lien référentiel particulier ait été instauré entre l'objet x, quel qu'il en soit, et le signe X* ». (Kleiber, 1984 :79).

Cependant, cette approche de la dénomination limite l'analyse à des noms isolés renvoyant à des référents isolés eux aussi de tout contexte, voir du discours. Et cette relation entre la dénomination et l'objet ou l'être du monde n'est pas valable pour la désignation par ce qu'il peut y avoir « *relation de désignation entre x et X sans qu'il y ait eu auparavant instauration d'un lien référentiel particulier entre x et X* ». (Kleiber, 1984 :79).

Dès lors, la distinction entre désignation et dénomination se situe au niveau de la stabilité référentielle. La dénomination se caractérise par la stabilité dénominative et donc elle est mémorisée et codée contrairement à la désignation. Donc, nous pouvons affirmer que la

dénomination est linguistique et ne concerne pas les éléments non-linguistiques (comme le contexte) pris en compte par la désignation.

### 4.3. La nomination

En discours, la nomination n'est pas accordée arbitrairement mais stratégiquement par les locuteurs, en position d'autorité, dès lors qu'ils détiennent le pouvoir de nommer. Les propriétés du référent sont, dans ce cadre, imposées par les mêmes locuteurs. Et toute nomination reste tributaire d'une analyse minutieuse des éléments qui ont participé à la mise en place de cette nomination.

En effet, la nomination est une stratégie discussive puisque mobiliser un mot est une stratégie visant à interdire aux autres de monopoliser la cause qui l'environne dans l'objectif de l'imposer à l'être nommé, à son destinataire ou à l'interlocuteur et aux autres. Par exemple, il y a des nominations que nous n'avons pas choisies mais qui existent toujours. D'après Siblot (2007, 33) : « L'acte de nomination relève d'une deixis verbale, au sens strict de la désignation d'un objet ; au lieu des indications gestuelles, il procède avec les moyens du langage ».

La nomination est tributaire du statut du sujet parlant, elle est une réponse d'une manière directe ou indirecte à une ou plusieurs nominations déjà en circulation que le sujet rejette accepte ou lui donne un sens nouveau.

### 5. La mémoire discursive : un processus de désignation d'évènements

La notion de mémoire discursive est essentielle à l'analyse du discours car elle relie le concept de discours à celui d'histoire sachant que le discours est « *surplombé par la mémoire d'autres discours* » (Maingueneau 2002 : 371).

Nous entendons par mémoire discursive une mise en rapport du langage avec l'histoire, c'est-à-dire penser les discours d'aujourd'hui en faisant appel à la mémoire des événements.

Il s'agit, en effet, dans l'analyse du discours héritée des théorisations de M. Pêcheux, de penser le « *réel de la langue* » en rapport avec « *le réel de l'histoire* », et donc de rendre compte de « *l'existence historique de l'énoncé* ». J-J. Courtine insiste sur la dimension non psychologique de ce concept, et sur ses liens avec la discipline historique :

*Ce que nous entendons par le terme de mémoire discursive est distinct de toute mémorisation psychologique du type celle dont les psycholinguistes s'attachent à produire. La notion de mémoire discursive concerne l'existence historique de l'énoncé au sein de pratiques discursives réglées par des appareils idéologiques...ces discours sont à l'origine d'un certain nombre d'actes nouveaux, de paroles qui les reprennent, les transforment, ou parlent d'eux, bref des discours qui indéfiniment, par delà leur formulation, sont dits, restent dits et sont encore à dire.* (Courtine : 1981,52).

La mémoire est donc saisie dans sa dimension discursive, en tant qu'ensemble d'énoncés renvoyant à leur dimension historique. Cette notion permet ainsi de rendre compte de toute production langagière faisant circuler des formulations antérieures, du « *déjà-dit* », du « *déjà-énoncé* ».

La mémoire discursive est en effet un concept qui propose à la fois un développement, un approfondissement et presque une alternative à celui de formation discursive, et qui vise à

ancrer l'analyse du discours dans l'histoire, en intégrant les temps de la mémoire dans l'étude de la matérialité langagière.

Cette notion, issue aussi des travaux de M. Foucault, permet de procéder à une « *archéologie* » des discours et de remonter à des « *formulations-origines* ». Foucault définit la notion de mémoire discursive comme étant la reconstruction du passé en vue d'organiser le présent, et non la restitution à l'identique d'un passé conservé.

Ainsi, l'évocation de la « Révolution française » ainsi que les différentes révolutions européennes détectées dans notre corpus, peut être considérée comme un ensemble d'images qui envahissent les journalistes quant à l'idée de revivre une pareille situation. Les différents contenus des articles de presse prouvent bien que la formule « Révolution Française » et les discours qui les accompagnent sont reconstruits de nos jours à travers les discours en phase à de nouvelles réalités.

Cette articulation est attestée dans notre corpus entre le discours de l'information ayant pour référent l'actualité tunisienne et le discours historique qui lui, est relatif à des révolutions antérieures essentiellement des révolutions européennes (Révolution Française, révolution des œillets (Ukraine), révolution du velours (Portugal)...etc.). Nous postulons donc qu'il y a, dans les discours de presse, un rapprochement établi entre histoire ancienne et histoire immédiate.

Analysons les deux exemples suivants :

Exemple 1:

« L'an 1789 de la révolution tunisienne ». Le Temps, Tunisie (26/01/2011).

En lisant cet énoncé, un locuteur n'ayant pas une connaissance minimale des différentes révolutions européennes peut le trouver incohérent. Il ne percevra pas directement le lien entre l'évènement tunisien de 2011 et l'année 1789. Mais l'emploi de cette date historique par le journaliste n'est pas anodin, sa transposition au contexte tunisien vise à suggérer une certaine correspondance entre la Révolution Française et les évènements en Tunisie. Le journaliste en s'appuyant sur la mémoire, fait un parallèle entre les évènements de 2011 qui marquent la fin de la dictature de Ben Ali et ceux de 1789 qui représentent la fin de la monarchie absolue et l'Ancien régime. Cela est exprimé à l'aide du connecteur argumentatif « sans doute » pour confirmer la ressemblance de ces deux évènements, le journaliste semble affirmer que la Tunisie est en train d'écrire son histoire, en inaugurant, comme en 1789 en France, une nouvelle ère. La mémoire discursive retient les actes historiques fondateurs.

Le journaliste espère que l'heure est enfin à l'enthousiasme, aux espoirs de réformes les plus prometteuses tout comme la France révolutionnaire le permet à tous les peuples en tant que déclaration universelle.

Observons un autre exemple :

Exemple 2 :

*Il y a un parfum de 1830 dans cette chute d'un fantoche renversé par des gavroches dans cette révolution à la française au cœur du Maghreb, dans ces Trois Glorieuses déclenchées par Internet et les militants des droits de l'homme, avec un Charles X aux cheveux teints qui monte en avion comme jadis on fuyait en calèche », écrit encore Libération . La Presse de Tunisie (24/01/2011).*

Le journaliste associe à sa mémoire des connaissances mémorielles de la Révolution Française. Il finit par adopter, le parallèle établi entre la révolution tunisienne et la Révolution Française. L'analogie entre les deux évènements repose ici sur une identité de faits et de conséquences. À l'instar de l'évènement originel (Révolution Française), la révolution tunisienne est ici décrite comme un héritage à travers l'utilisation du chrononyme 1830, (il y a un parfum de 1830). Cette date rappelle le régime français qui, à cause des maladroites de [Charles X](#), est renversé par la révolution libérale. Ainsi, tout comme la Révolution Française, le peuple tunisien comparé aux gamins parisiens (gavroches) a pu en quelques jours (Trois Glorieuses : 27/28/29 juillet 1830<sup>2</sup>) renverser leur dictateur Ben Ali comparé à Charles X dont les ordonnances, qualifiées d'inconstitutionnelles, provoquèrent un soulèvement général en 1830.

Recourant à des comparaisons, le journaliste met en évidence une similitude entre les deux évènements en s'appuyant sur sa mémoire discursive qui a enregistré et perpétué ces mots-évènements comme repère historique pour les adapter à une situation d'actualité en utilisant des comparaisons.

Les Tunisiens sont décrits dans un texte à dominante narrative comme réitérant l'acte du peuple français. Bien entendu, le journaliste pose ce parallèle en se fiant à la mémoire historique qui est là pour rappeler les choses. En effet, les journalistes actuels, de par l'influence des témoignages des acteurs et des commentateurs de l'époque historique ainsi que leur connaissance de l'enchaînement des faits ayant conduit à la Révolution Française et enregistrés dans les mémoires, ont probablement favorisé la mise en place d'une lecture récapitulative de l'évènement tunisien en mettant l'accent sur un parfait parallèle.

Les expressions qui reviennent donc dans ces énoncés sont « Révolution Française », «prendre la Bastille», ou «l'an 1789». Toujours est-il que la référence qui ressort est la " France". Cela signifie qu'à côté des «dimensions cognitives » où sont prises en compte les processus de construction des connaissances et leur mise en discours à partir de données enregistrées par la mémoire, ont été également prises en compte les dimensions communicatives c'est-à-dire la désignation, que Sophie Moirand considère en ces termes :

*L'activité de désignation que l'on considère non pas comme l'association d'un mot à une chose qui relèverait d'une dénomination stabilisée, mais comme un choix entre plusieurs solutions qui dépendent de l'évaluation que le locuteur fait de la situation présente et des situations antérieures qu'il a rencontrées ou connues, un choix dont il est n'est pas toujours conscient.* (Moirand : 2005, 15).

---

<sup>2</sup> Trois jours où un nouveau régime, la [monarchie de Juillet](#), succède à la [Seconde Restauration](#)

Ici, la situation présente renvoie aux événements tunisiens et la situation antérieure à la Révolution Française. Dans ce cas, lorsque le locuteur désigne les événements tunisiens au moment de leur surgissement, il mobilise un ensemble de savoirs historiques, d'images et d'émotions résonnant dans les mémoires collectives et individuelles. Mais, la référence n'a en effet de sens que si le destinataire du discours possède les connaissances permettant de la rendre intelligible. Elle suppose donc l'appartenance à une « communauté langagière » ayant une connaissance commune minimale de l'évènement mentionné.

### **Conclusion**

Grâce à la mémoire discursive, s'est produite une certaine uniformisation des discours et ce malgré leur diversité et leur pluralité. C'est donc tout naturellement que l'on retrouve des traces de cette mémoire dans les articles, principalement ceux parus en janvier 2011 lorsque tout le monde était émerveillé par ce qui se produisait.

Donc, le discours de presse fonctionne par le recours permanent à la mémoire qui se construit sur le mode de l'allusion, la comparaison et la métaphore (dispositifs rhétoriques très présents dans la désignation d'événements), et se manifeste aussi dans l'appel systématique à la commémoration (anniversaires, dates « historiques », etc.)

Les catégorisations opérées lors des actes de désignation des événements relatés dans la presse relèvent bien d'opérations cognitivo-langagières qui reposent à la fois sur des expériences et des connaissances ainsi que sur les discours qui les organisent et les formulent, donc sur une mémoire permettant ainsi le figement de sens dans le syntagme « révolution tunisienne ».

### **Bibliographie**

AUSTIN J, 1970, *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil.

BENVENISTE E, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.

BENVENISTE E, 1974, *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.

CHARAUDEAU P, 2005, *Les médias et l'information : L'impossible transparence du discours*. Bruxelles : De Boeck.

- CHARAUDEAU P et MAINGUENEAU D, 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil. (Coll. Science humaines).

- CHARBONNEL N et KLEIBER G, 1999, *La métaphore entre philosophie et rhétorique*. Paris : Presses Universitaires de France.

- COURTINE J-J, 1981, *Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours. À propos du discours communiste adressé aux chrétiens*. Dans *Langages*, vol. 15, n° 62. Paris : Armand Colin. Pages 9-128.

- KLEIBER G, 1984, *Dénomination et relations dénominatives*. Dans *Langages*, n° 76. Paris : Armand Colin. Pages 77-94.

KRIEG-PLANQUE A, 2003, *Purification ethnique. Une formule et son histoire*. Paris : CNRS Editions.

MAINGUENEAU D, 2007, *Analyser les textes de communication*. Paris : Armand Colin.

MAINGUENEAU D et CHARAUDEAU P., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.

MOIRAND S2005, *Le dialogisme, entre problématiques énonciatives et théories discursive*. Dans *Cahiers de praxématique*, n° 43. CNRS Editions, Université de Montpellier 3. Pages 27-61.

SIBLOT Paul, 2001, *De la dénomination à la nomination : Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom*. Dans *Cahiers de praxématique*, n° 36. CNRS Editions, Université de Montpellier 3. Pages 189-214.

SIBLOT P, 2007, *Nomination et point de vue : la composante déictique des catégorisations lexicales*. Dans CISLARU Georgeta, GUERIN Olivia, et al. *L'acte de nommer : Une dynamique entre langue et discours*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.